

## MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE

Madame, Monsieur, j'ai le plaisir de vous adresser une note d'information concernant la mise en œuvre du protocole sanitaire pour l'école Gaston Rousset pour cette année scolaire 2021 / 2022.

La mise à jour du mois de Juillet 2021 du protocole sanitaire applicable dans les écoles élémentaires repose sur 4 scénarios type (vert, jaune, orange, rouge) selon le niveau de vigilance atteint en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Chacun de ces scénarios implique un certain nombre de contraintes dans la fréquentation scolaire et la mise en œuvre des activités d'apprentissage.

Nous sommes actuellement au niveau de vigilance 2 (jaune).

Pour votre complète information, je vous invite à consulter en ligne :

[Le protocole sanitaire applicable dans les établissements scolaires \(version juillet 2021\)](#)

[l'Infographie des différents niveaux de vigilance \(version août 2021\)](#)

### ➤ Entrées / Sorties

Les horaires d'entrée et sortie restent inchangés :

accueil du matin de 8h20 à 8h30 / accueil de l'après-midi de 13h20 à 13h30

sortie du matin à partir de 11h30 / sortie du soir à partir de 16h30

Afin de limiter le brassage et la concentration de personnes en un lieu et un temps donnés, les accès à l'établissement ont été modifiés depuis le mois de mai 2020. Pour cette année, ils restent pour le moment inchangés et sont les suivants :

Impasse Paul Bert (parking enseignants) pour les classes suivantes :

CPA / CPB / CPCE1 / CE1A / CE1B / CM2C / Dispositif ULIS

Rue Léonard Laroche (face aux Restos du Cœur) pour les classes suivantes :

CE2A / CE2B / CM1A / CM1B / CM1C / CM2A / CM2B

### ➤ Port du masque

En l'état actuel de la situation sanitaire, le port du masque reste obligatoire pour le personnel comme pour les élèves du CP au CM2 à l'intérieur des locaux.

Le type de masque obligatoire est le masque de catégorie 1 ou de type chirurgical (les masques tissu faits maison sont interdits).

Le nombre de masques par jour et par élève (à fournir par les parents) est de deux.

### ➤ Le respect des gestes barrières

Le respect des gestes barrières implique notamment que les élèves se lavent les mains systématiquement avant d'accéder aux salles de classes (à leur arrivée dans l'école ainsi qu'après chaque récréation, avant et après chaque repas).

En tant que parents, il vous appartient de surveiller d'éventuels symptômes significatifs chez votre enfant (toux, maux de tête, température). Si votre enfant présente de la fièvre (>38°C), vous devez contacter l'école sans tarder

et ne pas mettre votre enfant à l'école.

## ➔ Mesures prises en cas de symptômes / cas contact / cas positif

En cas de doute concernant la santé de votre enfant, il paraît prudent de ne pas le mettre à l'école et de contacter rapidement un médecin et / ou réaliser un test.

Il convient également de contacter le **Directeur de l'école** (01 34 90 83 51 / [0780477V@ac-versailles.fr](mailto:0780477V@ac-versailles.fr)).

En cas d'apparition de symptômes durant la journée d'école, l'établissement prend contact avec la famille et vous demande de venir récupérer votre enfant.

**Si votre enfant est identifié comme cas contact**, prévenir le **Directeur de l'école** (01 34 90 83 51 / [0780477V@ac-versailles.fr](mailto:0780477V@ac-versailles.fr)) et isoler votre enfant, puis réaliser un test. Votre enfant pourra reprendre l'école à la fin de la période d'isolement de 7 jours et sur présentation du résultat négatif au test.

**Si votre enfant est identifié comme cas positif**, prévenir le **Directeur de l'école** (01 34 90 83 51 / [0780477V@ac-versailles.fr](mailto:0780477V@ac-versailles.fr)) et isoler votre enfant pendant une durée de 10 jours. Votre enfant pourra reprendre l'école à la fin de la période d'isolement sans obligation de test négatif.

Tous les élèves de la classe sont alors considérés comme cas contact, la classe est fermée et les familles sont informées par le directeur de l'école. Elles doivent alors isoler leur enfant pendant une durée de 7 jours. La réouverture de la classe sera effective à la fin de la période d'isolement.

Parallèlement, le directeur assure la procédure de remontée d'informations à la cellule de crise afin que le tracing puisse être effectué.

**Si un cas contact est identifié dans la classe de votre enfant**, le Directeur de l'école prévient l'ensemble des familles de la classe concernée. L'identité du cas contact n'est pas communiquée et les autres élèves ne sont pas considérés eux-mêmes comme cas contacts. La classe continue de fonctionner.

## ➔ Continuité pédagogique

En cas de fermeture de la classe, l'enseignement à distance est mis en place par l'enseignant concerné jusqu'à la réouverture de la classe.

L'enseignement à distance proposé à l'école Gaston Rousset repose sur l'utilisation de la plateforme **EDUMOOV** qui permet de communiquer avec les familles et de proposer des contenus pédagogiques adaptés par les enseignants pour être menés à distance par votre enfant.

***Dans un souci de facilitation de la communication entre la famille et l'école, il est absolument primordial encore davantage qu'en temps normal, que vous remettiez dès le début de l'année la fiche de renseignement éventuellement corrigée avec vos numéros de téléphone et adresse de courriel.***

*Je vous remercie de votre lecture attentive et reste à votre écoute pour toute question ou information complémentaire sur cette question.*

*Je vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères,*

*Respectueusement.*

*Le Directeur, Olivier DOLAIN*